

Compte rendu de la réunion du Groupe de travail sur la Mise en œuvre du New Deal à Abidjan, mai 2015

Document 02 – Document d’information



HUITIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DU
DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LA MISE EN OEUVRE DU
NEW DEAL

1-2 juin 2016, Nairobi, Kenya

**DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX ET LE RENFORCEMENT DE L'ÉTAT
7^{ème} RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA MISE EN ŒUVRE DU NEW DEAL**

**22-23 MAI 2015, Abidjan, Côte d'Ivoire
SYNTHÈSE**

1^{er} jour : 22 MAI – « Atelier : Instruments et Orientations pour le New Deal »

L'atelier a mis au jour la nécessité d'une articulation plus adaptée aux spécificités nationales de l'utilisation adéquate de l'ensemble des instruments du New Deal ; le besoin de cadres d'orientation simples et concis ; l'importance de dépasser la conception du New Deal comme simple « package » ou label mais de l'envisager comme un « ensemble de principes directeurs » visant à améliorer l'efficacité de la construction de la paix et du renforcement de l'Etat.

Les participants ont bien accueilli la proposition de mener davantage de discussions de fond au niveau national, non seulement pour formuler des orientations mais également pour améliorer la mise en œuvre des principes du New Deal au niveau national. Ils ont également souligné la nécessité d'identifier de façon plus systématique des « points d'entrée » pour l'application des principes/approches du New Deal.

Les participants ont demandé des synthèses d'une ou deux pages sur les orientations existantes, prenant en compte les expériences nationales et définissant le « cadre général ». Celles-ci devront être fondées sur les expériences nationales et éviter d'être trop normatives.

L'atelier sera suivi de consultations au niveau national portant sur les instruments du New Deal qui serviront de base à : a) l'élaboration de synthèses d'une ou deux pages sur les orientations existantes ; b) l'articulation avec les spécificités nationales et les enseignements tirés ; et c) l'Examen indépendant et la prochaine étape du suivi du New Deal.

2^{ème} jour : 23 MAI – Réunion du groupe de travail sur la mise en œuvre du New Deal

Dialogues nationaux. Trois types de dialogues nationaux ont été retenus : l'utilisation des systèmes nationaux, la transparence, et les réflexions sur les instruments du New Deal. Il a également semblé possible de combiner les deux premiers étant donné les chevauchements potentiels et la continuité des deux discussions. Le dialogue national sur l'utilisation des systèmes nationaux pourrait être mené en Afghanistan, en RDC, en Somalie et au Sierra Leone (candidats potentiels). Le Sud-Soudan s'est porté volontaire pour organiser un dialogue national sur la transparence. La tenue d'un dialogue national doit prendre en compte la représentation de tous les acteurs du processus, y compris le secteur privé. Les deux thèmes peuvent être corrélés. Il a été convenu que le Secrétariat se chargerait du suivi auprès de chaque pays.

Le programme de travail doit être mis à jour et centré sur le niveau national ; les groupes de référence pour chaque axe de travail doivent être consultés entre chaque réunion sur, par exemple, 1) les dialogues nationaux sur l'utilisation des systèmes nationaux et la transparence (incluant le secteur privé) ; 2) les consultations au niveau national sur les instruments de la mise en œuvre du New Deal.

Le suivi, l'Examen indépendant, la révision et l'élaboration des orientations doivent être façonnés par ces dialogues/consultations.

La version provisoire du document sur l'approche des crises a été bien accueillie ; elle doit être retravaillée sur la base des contributions écrites à envoyer au Secrétariat du Dialogue international.

La prochaine étape du suivi doit être fixée par une procédure écrite.

1^{er} jour, 22 mai : « Atelier : Instruments et Orientations pour le New Deal »

Le secrétariat du Dialogue international a présenté l'objectif et le sujet de l'atelier, y compris les défis relevés dans le premier rapport de suivi du New Deal portant sur les évaluations de la fragilité, les processus de développement des pactes et les liens. La Plate-forme de la société civile pour la consolidation de la paix et le renforcement de l'État (CSPPS) a ensuite présenté une Note de synthèse (*Instruments et orientations pour le New Deal*) et a invité les participants à communiquer les expériences nationales d'utilisation des instruments du New Deal et leurs implications pour les Notes d'orientation.

1. PRÉSENTATIONS DES PAYS PILOTES g7+

Les présentations réalisées par les points focaux du gouvernement ou de la société civile des pays pilotes du g7+ ont mis au jour, entre autres, les éléments suivants :

Évaluations de la fragilité :

- **La validation des évaluations de la fragilité par le gouvernement fait défaut** mais reste importante.
- **Il faut améliorer leur dissémination/traduction** en français/langue locale.
- **Il faut se réorienter vers la promotion des principes plutôt que de se concentrer uniquement sur les processus** en ce qui concerne les évaluations de la fragilité.
- Il n'existe pas de modèle unique d'évaluation de la fragilité, et il faut faire référence en priorité au contexte national.
- Les évaluations de la fragilité devraient être plus concises et moins sensibles politiquement, pour mieux identifier les véritables facteurs du changement.
- Les évaluations de la fragilité ne doivent pas se limiter à l'examen des **objectifs de consolidation de la paix et de renforcement de l'État (PSG)** (causes structurelles de la violence, conflit et fragilité) mais doivent aborder également les principes **TRUST**, par ex. la transparence, en portant un intérêt aux problèmes spécifiques qui aggravent la fragilité et représentent des obstacles à la transition pacifique dans le pays concerné.
- Les expériences **d'inclusion de la société civile dans les processus d'évaluation de la fragilité ont montré des résultats mitigés**. La société civile a fourni des analyses pertinentes à partager avec le gouvernement dans certains pays. Cependant, la participation de la société civile a été faible dans le cadre des processus d'évaluation de la fragilité aux niveaux local et infranational.
- **Des ressources suffisantes sont nécessaires** pour garantir la tenue effective de consultations d'évaluation de la fragilité dans toutes les régions.
- Les analyses sectorielles de la fragilité sont importantes pour comprendre comment soutenir la résilience d'un pays (par ex. étude sur le secteur agricole et la sécurité alimentaire).
- Les évaluations de la fragilité ou les principales consultations basées sur un examen documentaire peuvent constituer une alternative aux processus participatifs, mais seulement si cela est justifié et validé au moyen d'un processus d'ordre participatif. Si cette solution est préconisée, il faudra prendre en compte davantage d'évaluations participatives pour refléter les évolutions de la situation.
- Les évaluations de la fragilité ne doivent pas être des documents ponctuels, mais entrer plutôt dans le cadre d'un processus constant permettant de passer en revue les progrès accomplis.

Développement d'indicateurs :

- **Forte intégration des indicateurs à la planification** dans certains pays, **mais trop de processus parallèles continuent d'opérer en même temps**, ce qui rend difficile la « mise en œuvre du New Deal ».
- Les termes de la « mise en œuvre du New Deal » peuvent être l'un des éléments du problème – le New Deal n'est pas un simple « package » mais consiste en un ensemble de principes dont l'application peut être menée à différents points d'entrée.

Une vision, un plan :

- Les plans de développement nationaux peuvent inclure TOUS les cadres et programmes et servent de supports pour introduire les principes du New Deal et les résultats des évaluations de la fragilité.

Elaboration de pactes :

- Les pactes sont souvent trop ambitieux et peu attentifs aux conflits. Il est important de prendre en compte les dynamiques nationales/des conflits et d'accorder la priorité aux domaines clés identifiés comme étant des facteurs d'aggravation de la fragilité ou des obstacles à la transition pacifique.

Principes TRUST/PSG :

- Les principes TRUST peuvent être difficiles à appliquer dans certains contextes. Dans ce cas, les engagements de la part des donateurs sont durs à sécuriser.
- L'utilisation des systèmes nationaux reste une difficulté majeure. Les donateurs ne devraient pas négliger leur importance. Le Dialogue international est en bonne position pour stimuler un dialogue constructif nécessaire pour surmonter ce qui peut parfois apparaître comme des impasses entre les gouvernements et les donateurs.
- La signification pratique des PSG pour les gouvernements et les citoyens doit être éclaircie dans certains contextes.

Société civile (SC)/Inclusion :

- Les coalitions de la société civile rencontrent parfois des difficultés pour définir le type de représentation le plus adapté.
- L'inclusion de la société civile reste cependant nécessaire pour s'assurer que les plans reflètent bien les priorités populaires. Il existe aujourd'hui de bons exemples de collaboration entre la société civile et le gouvernement, notamment des cas où la société civile a pu contribuer à la planification budgétaire et soutenir une réforme du secteur de la sécurité qui prenne en compte les besoins des populations dans la définition des programmes et des politiques de sécurité.
- Les gouvernements ont parfois besoin d'aide pour identifier les acteurs pertinents de la société civile et les faire participer, ce qui n'est pas toujours simple.
- La représentation de la société civile doit inclure les perspectives communautaires existantes dans les différentes régions du pays.
- Dans de nombreux pays, le New Deal constitue la seule structure permettant à la société civile de participer aux processus de planification.

Établir des liens entre les instruments pour les renforcer :

- Dans l'idéal, les résultats des évaluations de la fragilité devraient se traduire en priorités nationales/« une vision, un plan » et permettre de constituer des points de référence pour les pactes entre les partenaires et le gouvernement.

- Cependant, il s'agit d'un processus dynamique ancré dans des environnements dynamiques, auxquels les mécanismes du New Deal doivent s'adapter. C'est le contexte qui doit déterminer le choix de l'instrument le plus approprié et la façon de le mettre en œuvre.
- Les processus du New Deal sont souvent retardés par des changements au niveau gouvernemental dans les pays partenaires et du g7+, ce qui mine leur appropriation au plus haut niveau politique. Il faut continuer à sensibiliser. Les co-présidents du Dialogue international doivent y contribuer pour renforcer l'adhésion au projet.
- Une approche holistique du gouvernement et de la société est nécessaire.
- Il faut une meilleure coordination et alignement et des donateurs principaux, à cause de l'existence des divers processus opérant parallèlement aux processus du New Deal et de la concurrence entre donateurs.

2. RÉSULTATS DES DISCUSSIONS DE GROUPE : RÉFLEXIONS SUR LES CAS

Cette session a permis aux participants d'approfondir le partage de leurs expériences et des difficultés rencontrées pour établir des liens entre les évaluations, les pactes et les processus de suivi (intégration des indicateurs PSG à la planification). Les participants – au travers d'échanges informels entre les différents membres – ont jugé que ce type de discussion était très utile. Cela leur a permis d'identifier des solutions pour résoudre les problèmes et de formuler des recommandations pour les orientations.

PRINCIPAUX POINTS SOULEVÉS LORS DES DISCUSSIONS DE GROUPE

Les évaluations de la fragilité et comment appréhender les facteurs de conflit, de la fragilité et de la résilience :

- Certains ont proposé que les résultats des évaluations de la fragilité soient institutionnalisés et fusionnés avec différents types d'évaluations élaborées par d'autres acteurs.
- Il est indispensable de produire une compréhension large des facteurs de fragilité afin de pouvoir anticiper les futurs chocs.

Mesurer les progrès en vue de la mise en œuvre du New Deal :

- Les pactes doivent être simples et réalistes, élaborés directement à partir des résultats des évaluations de la fragilité et apporter une réponse aux principaux facteurs de conflit et de fragilité pouvant entraver les efforts de construction de la paix et de renforcement de l'État.
- Les donateurs doivent prendre en compte des indicateurs dans leur propre stratégie et rendre des comptes sur leur utilisation des évaluations de la fragilité.
- La société civile et les citoyens doivent pouvoir percevoir des changements tangibles dans la façon dont les politiques sont élaborées et mises en œuvre au niveau national ; il faut également pouvoir mesurer ces perceptions.
- La question du leadership peut devenir problématique si les politiques nationales se réfèrent trop aux cadres définis par les donateurs.

Leçons et mise en œuvre effective du New Deal :

- Il faut expliquer au niveau national ce que la mise en œuvre du New Deal signifie, en quoi elle consiste, quelles sont les stratégies ; les « théories du changement » doivent être énoncées clairement pour orienter l'action et permettre un examen effectif.

- Les particularités du contexte et le *path dependence* (dépendance au chemin emprunté) : les facteurs permettant des processus à haut niveau de concertation dans certains pays peuvent ne pas être facilement duplicables dans d'autres pays.
- Le terme « inclusif » doit être clarifié. Il serait utile que la CSPPS formule davantage d'orientations. Si cela est semblable à l'appropriation nationale, il faut instaurer des discussions plus approfondies et constructives avec les acteurs influents.
- La coordination est un problème central. Il existe des fonds communs et des fonds fiduciaires ; il est indispensable de garantir leur harmonisation. La mise en œuvre du New Deal comporte de multiples aspects, ce qui implique d'accepter une certaine flexibilité.
- L'intégration des connaissances du New Deal aux processus de transition ou aux accords intérimaires, souvent élaborés par des partenaires individuels et non en collaboration, est véritablement lacunaire.
- Le New Deal doit pouvoir compter sur une communication et un marketing de haut niveau dans chaque pays.

3. QUELS SONT LES BESOINS EN MATIÈRE D'ORIENTATION

Discussion

- Les orientations doivent être produites en se fondant sur les leçons tirées au niveau national, et les réflexions menées lors des consultations nationales doivent continuer.
- L'objectif doit être d'examiner et de décider comment améliorer dans la pratique le processus de mise en œuvre tout en renforçant l'appropriation au niveau national.
- Les Notes d'orientation doivent être simplifiées pour se concentrer sur les difficultés principales qui gênent le développement.
- Les expériences nationales doivent être prises en compte dans les Notes d'orientation.
- Les Notes d'orientation ne peuvent pas être normatives ; elles doivent rester flexibles et intégrer en permanence de nouvelles informations sur le pays (document évolutif). Il est nécessaire de solliciter des retours sur la pertinence et l'utilisation des Notes d'orientation de la part des pays, des partenaires et de la société civile.

Aucune décision n'a encore été prise en ce qui concerne le processus en cours d'élaboration des orientations, mais le groupe de travail sur les orientations est maintenu et ses membres ont exprimé leur souhait de poursuivre le processus.

2^{ème} jour, 23 mai : Réunion du Groupe de travail sur la Mise en œuvre du New Deal

1. REMARQUES PRÉLIMINAIRES

L'agenda, les objectifs et la synthèse de la réunion du 24 octobre à Washington du groupe de travail sur la mise en œuvre (y compris le supplément ajouté par la société civile portant sur la discussion inachevée concernant les champions dans les différents groupes du Dialogue international pour le programme de travail sur la mise en œuvre) ont été approuvés.

DIALOGUES NATIONAUX

Le concept de dialogue national a été entériné. Trois types de dialogues ont été retenus : l'utilisation des systèmes nationaux ; la transparence ; et la réflexion sur les instruments du New Deal. Il a également semblé possible de combiner les deux premiers étant donné les chevauchements potentiels et la continuité des deux

discussions. L'idée de la réflexion sur les instruments du New Deal a été exprimée par la société civile. Cependant, le Sierra Leone et la RDC avaient convenu de mener une concertation/un dialogue sur ce sujet avant l'atelier.

2. DIALOGUES NATIONAUX SUR L'UTILISATION DES SYSTÈMES NATIONAUX

La République démocratique du Congo (RDC), la Somalie et l'Afghanistan ont trouvé un accord sur les prochaines étapes concrètes des dialogues nationaux sur l'utilisation des systèmes nationaux.

PRINCIPAUX RÉSULTATS

- Le **Secrétariat** du Dialogue international a présenté l'historique actualisé des discussions sur l'utilisation des systèmes nationaux au sein du groupe de travail sur la mise en œuvre depuis 2013 et a expliqué la note conceptuelle.
- La situation de chaque pays ainsi que l'état d'avancement de leur système national diffèrent grandement.
- L'**Afghanistan** a réitéré l'engagement de son gouvernement en faveur de l'utilisation des systèmes nationaux (l'objectif est de renforcer l'utilisation du système national à hauteur d'au moins 50 % de l'APD fournie) et a exprimé la volonté de mettre en place un dialogue national. Une échéance possible pour l'organisation de ce DN serait juste avant ou après la réunion ministérielle du g7+ à l'automne prochain.
- La **RDC** a également exprimé sa volonté de mener un dialogue national. La définition du calendrier doit prendre en compte la tenue du séminaire de haut niveau sur le New Deal prévu début juin. Les résultats de cette concertation pourront ensuite déboucher sur un dialogue national concernant l'utilisation des systèmes nationaux.
- La **Somalie** n'a pas participé à la réunion. Le secrétariat du Dialogue international se chargera du suivi après la réunion.
- Le **Sierra Leone** a exprimé son souhait de lancer une discussion au niveau national sur l'utilisation des systèmes nationaux, en se basant sur les leçons tirées lors de la réponse à l'épidémie d'Ebola (possibilité d'inclure le Liberia/la Guinée).
- Il est important d'associer et de puiser dans les travaux déjà réalisés par le Dialogue international, la PIE-CABRI et le g7+ avec l'*Overseas Development Institute* (ODI) ; Un dialogue national préparatoire sur l'utilisation des systèmes nationaux a été mené au Liberia en 2014 avec le soutien de la PIE et de CABRI. Le Dialogue international doit exploiter les leçons tirées de l'expérience.
- Les dialogues au niveau national sont des éléments cruciaux de la mise en œuvre du New Deal dans les pays. Ils doivent prendre en compte les perspectives définies par les PSG (Politique inclusive, Sécurité et justice, en particulier).
- Le PNUD a accepté de financer les dialogues nationaux. La demande doit être déposée par le point focal du gouvernement.
- Il faut clarifier en fonction de chaque contexte la signification de « système national ». Cette clarification peut être réalisée au moyen des profils de pays. L'importance de la participation des systèmes issus de la société civile a été soulignée.
- Il est nécessaire d'élaborer des **orientations claires et concises** concernant l'utilisation des systèmes nationaux et les dialogues nationaux.

- Une relation de confiance doit être établie entre les partenaires et les donateurs et, en particulier, avec la société civile pour rendre possible l'utilisation des systèmes nationaux.
- Il est important d'améliorer le partage des informations et l'utilisation des réseaux de communication existants entre les bureaux centraux et régionaux.
- Il est crucial de protéger les systèmes nationaux des chocs.

ÉTAPES SUIVANTES

- Le Secrétariat du Dialogue international révisera sa note conceptuelle pour y intégrer les commentaires visant à définir le champ d'utilisation des systèmes nationaux.
- Le Secrétariat du Dialogue international, avec le soutien des trois autres secrétariats, commencera la préparation des travaux avec les points focaux (gouvernement, donateurs principaux et société civile) pour rassembler les données nationales spécifiques et définir le cadre des dialogues nationaux en Afghanistan, RDC, Somalie et Sierra Leone.
- Les points focaux au sein du gouvernement doivent fixer un calendrier.
- Les Secrétariats du Dialogue international et du g7+ et les points focaux doivent collaborer avec le PNUD pour sécuriser les financements.
- Le Secrétariat du Dialogue international examinera les travaux du Liberia sur l'utilisation des systèmes nationaux et la collaboration avec CABRI, et communiquera son rapport aux membres.

3. DIALOGUES NATIONAUX SUR LA TRANSPARENCE

Il a été convenu des prochaines étapes concrètes des dialogues nationaux sur la transparence.

PRINCIPAUX RÉSULTATS

- Le Secrétariat du Dialogue international a présenté l'historique actualisé des discussions sur la transparence au sein du groupe de travail sur la mise en œuvre depuis 2013 et a expliqué la note conceptuelle.
- Le **Timor-Leste** a décrit les progrès accomplis en matière de transparence ainsi que les plans de mise en œuvre du New Deal. Ils ont souligné l'importance actuelle d'autres priorités que celle du dialogue national.
- Le **Sud-Soudan** s'est porté volontaire pour mener un dialogue national sur la transparence.
- La transparence est un concept pertinent pour les relations entre l'État et la société civile mais s'applique également aux relations entre les donateurs et le gouvernement. Dans ce cadre, il s'agit de s'assurer que la fourniture de l'aide est bien en alignement avec les besoins des citoyens (responsabilité sociale).
- Le champ du dialogue doit être élargi : il faut impliquer le secteur privé/les acteurs économiques, le gouvernement ouvert, L'[Initiative internationale pour la transparence de l'aide](#) (IITA).
- Les dialogues nationaux sur l'utilisation des systèmes nationaux doivent être corrélés aux dialogues sur la transparence.
- Il est possible de mettre en place un atelier régional de partage des expériences sur l'utilisation des systèmes nationaux et la transparence (par ex. en RDC, car l'engagement de la société civile en faveur de la transparence budgétaire, en lien avec le New Deal, est profond).

ÉTAPES SUIVANTES

- Le Secrétariat du Dialogue international, avec le soutien des trois autres secrétariats, commencera à travailler avec les points focaux au Soudan au Sud (gouvernement, donateurs principaux et société civile) afin de rassembler les données nationales spécifiques et définir le cadre du dialogue national.
- Les points focaux en RDC (gouvernement, donateurs principaux et société civile) examineront avec le soutien des quatre secrétariats la possibilité de mettre en place un atelier régional portant sur les leçons tirées.

4. PROGRAMME DE TRAVAIL

Le rôle du groupe de travail sur la mise en œuvre et les priorités ont été confirmés ; des discussions ont été menées sur la désignation de champions dans certains domaines de travail et des remarques ont été formulées sur la façon dont le rapport de suivi sur le New Deal pourrait être mieux pris en compte.

PRINCIPAUX RÉSULTATS

- Le **Secrétariat du Dialogue international** a passé en revue le rapport de suivi sur le New Deal et ses principaux enseignements. Cet examen a permis de confirmer la cohérence des priorités du programme de travail du groupe de travail sur la mise en œuvre (I. Notes d'orientation ; II. Approches des crises ; III. dialogues nationaux ; et IV. Suivi et examen) avec les enseignements tirés du rapport de suivi.
- Le Groupe de travail a accepté de ne pas rouvrir la discussion sur le programme de travail et de confirmer les quatre domaines prioritaires. Il a été convenu de définir un calendrier axé sur le **travail mené au niveau national** :
- dialogues nationaux sur l'utilisation des systèmes nationaux et la transparence (incluant le secteur privé).
- Concertations au niveau national sur les instruments de la mise en œuvre du New Deal (menées sur les discussions de l'atelier).
- Les participants se sont accordés sur la nécessité d'opérer une transition des processus vers les principes – c'est-à-dire davantage de discussions sur le fond.
- Le dialogue entre les membres du groupe de travail sur la mise en œuvre (les discussions du jour précédent) et les discussions au niveau national doivent alimenter et façonner **les Notes d'orientation**. Celles-ci doivent être brèves et faciles à utiliser (éviter la paperasserie).
- L'adhésion politique et les défis doivent être pris en compte au niveau du comité de pilotage pour que les niveaux supérieurs puissent avoir une influence sur les pratiques et les réflexions sur le terrain.
- La société civile a demandé à être traitée comme un membre de même importance que le groupe de travail et, en particulier, à être consultée sur les documents avant qu'ils ne soient communiqués à l'ensemble du groupe, à participer à la conception des ateliers et du calendrier des réunions, etc. Les présidents ont répondu positivement à cette demande, en érigeant en exemple la collaboration qui a eu lieu lors du premier jour de cette réunion du groupe.

ÉTAPES SUIVANTES

- Le **groupe de travail doit prendre connaissance des expériences en matière d'application des principes du New Deal sur le terrain et les partager** : il s'agit du rôle principal du groupe de travail.
- Les **défis politiques émergents doivent être signalés au groupe de pilotage** : cela pose la question du **besoin de créer un groupe de travail politique** ? Celle-ci pourrait être soulevée lors de l'Examen indépendant.

- Le programme de travail doit être mis à jour pour refléter les conclusions de la réunion du groupe de travail, ce qui sera réalisé par le Secrétariat du Dialogue international en collaboration avec les co-présidents.
- On recherche toujours des champions pour diriger les axes de travail. Le Secrétariat du Dialogue international fera un retour rapide avec ses membres pour qu'ils expriment leur intérêt par e-mail.
- La CSPPS a indiqué souhaiter contribuer à chaque axe de travail, en particulier par le biais des points focaux sur le terrain et a proposé d'examiner plus avant les liens entre les différents axes de travail.
- L'Examen indépendant doit tirer profit des consultations/dialogues nationaux et vice versa.

5. LE NEW DEAL FACE AUX SITUATIONS DE CRISE

La première version provisoire de la note sur l'approche des crises a été présentée et un accord a été trouvé sur la façon de poursuivre ce travail.

PRINCIPAUX RÉSULTATS

- Proposition de développer un point de vue sur les situations nationales particulières et les difficultés, et recommandation de mettre en œuvre des actions pratiques (par ex. justice).
- Le document doit aborder la question des capacités du New Deal à réagir face aux chocs de façon générale : par exemple en ce qui concerne l'épidémie d'Ebola, en cohérence avec les acteurs politiques.
- Le point de vue des acteurs des secteurs humanitaire et de la sécurité opérant sur place doit être davantage pris en compte.
- Il s'agit de la version zéro de ce document. Il est important que les membres du groupe de travail puissent commenter et partager le document plus largement.
- Une narration claire est nécessaire. Le Dialogue international – et non le New Deal – est un acteur : ce point doit être corrigé dans le document.
- Des questions subsistent : à qui s'adresse ce document ? (un public politique ou technique)
- Ce document devrait-il comprendre une discussion sur l'action préventive, les déplacements de population et le rôle de la société civile ?

ÉTAPES SUIVANTES

- **Les commentaires sur ce document doivent être envoyés d'ici au 2 juillet.**
- **Le Secrétariat du Dialogue renverra le document révisé au groupe de travail et donnera son accord sur les étapes suivantes.**
- **Ce document ne sera pas discuté lors de la réunion du groupe de pilotage. Un rapport sera présenté au Secrétariat général, avant d'être diffusé.**

6. COMMENT POURSUIVRE LE SUIVI

Cette discussion n'a pas pu être menée à cause des contraintes de temps. Le secrétariat du Dialogue international a sollicité l'envoi de commentaires écrits de la part de ses membres sur le document de séance n° 14 « Proposition pour la phase 2 du rapport de suivi du New Deal » avant le 2 juillet 2015.

7. CONCLUSIONS

Les membres ont accepté de commenter les principaux résultats et décisions de la réunion du groupe de travail avec le groupe de pilotage le lundi 25 mai 2015.